Ambassador's 2010 Fourth of July speech (French)

Célébration du 234ème Anniversaire
De L'Indépendance des Ëtats-Unis d'Amérique
Discours de l'Ambassadeur Pamela J. Slutz
7 juillet 2010

Je voudrais vous souhaiter une bienvenue chaleureuse à la célébration du 234ème anniversaire de l'indépendance des Ëtats-Unis d'Amérique.

Aujourd'hui, nous célébrons non seulement l'indépendance des Etats-Unis, mais aussi le partenariat vibrant, fort et en expansion entre les Etats-Unis et le Burundi - un partenariat basé sur les valeurs démocratiques et l'amitié que nous partageons.

Durant ces 234 dernières années, les Américains ont mis sur pied des institutions, des pratiques et des normes de comportement qui ont fait avancer le gouvernement démocratique dans notre pays. Il est opportun de nous rappeler que les progrès que le peuple des Etats-Unis a réalisé durant ces longues années ont souvent été difficiles, péniblement lent et des fois sanglants. Notre propre histoire démontre que la consolidation de la démocratie n'est jamais facile ou complète.

Des élections libres, justes et transparentes ont été fondamentales pour l'édification de notre démocratie. Les élections permettent aux citoyens d'exprimer paisiblement leurs opinions et leurs préférences politiques. Mais les élections ne sont qu'un des éléments d'une démocratie. Si nous avons eu des succès c'est parce que nous avons su tirer profit de la vision extraordinaire de nos pères fondateurs. Ils ont mis en place un cadre constitutionnel basé sur le principe de pouvoirs et contre-pouvoirs. Ce cadre part du principe que pour protéger les intérêts de tous les citoyens, le pouvoir d'une institution, d'un individu ou d'un groupe doit être limité.

Le défi d'harmoniser le respect de la volonté de la majorité, d'une part, et l'obligation de protéger les droits des minorités, d'autre part, a été une lutte constante dans notre démocratie. L'Etat de droit est le pivot de la démocratie américaine. L'Etat de droit requiert, par-dessus tout, l'établissement et la mise en œuvre des règles de droit qui sont claires, qui sont connues d'avance et qui s'appliquent à tout le monde, y compris le gouvernement. L'Etat de droit requiert aussi des institutions exécutives, législatives et judiciaires qui sont indépendantes les unes des autres, qui sont libres de toute interférence politique venant d'un individu ou d'un groupe et qui assurent que tous les citoyens sont traités de manière équitable et juste. La démocratie suppose également un gouvernement qui n'est pas basé sur les actions arbitraires d'un homme ou d'un groupe mais qui repose sur des règles de loi émanant d'une constitution.

En 2005, le Burundi a adopté une nouvelle constitution qui met en place les principes d'un Etat de droit. Comme les Américains l'ont appris par leur expérience, il faut de la persévérance et une vigilance constante pour construire une démocratie. Nous encourageons tous les Burundais à s'engager dans un dialogue ouvert, transparent et non-violent concernant les mesures qu'il est nécessaire de mettre en place pour que les principes de la Constitution de 2005 soient mis en pratique.

Les démocraties, qu'il s'agisse des Êtats-Unis ou du Burundi, se consolident en tirant profit de l'expérience acquise pendant les crises et en traitant les problèmes qui y sont liés. Dans une démocratie, la majorité est obligée de protéger l'espace politique des minorités ethniques et politiques; c'est-à-dire, le gouvernement est obligé de garantir la liberté d'association, la liberté de rassemblement et la liberté d'expression, y compris le droit d'être en désaccord avec la majorité. Les minorités ethniques et politiques ont, elles aussi, l'obligation d'adhérer aux institutions et aux lois dûment et légitimement constituées, et éviter le recours à la violence.

Le Président Obama a dit: « Où que ce soit où il s'installe, le gouvernent du peuple et par le peuple met en place une norme pour tous ceux qui détiendraient le pouvoir. Vous [politiciens] devez maintenir votre pouvoir par le consentement, non par l'intimidation ; vous devez respecter les droits des minorités et participer avec un esprit de tolérance et de compromis ; vous devez placer l'intérêt de votre peuple et les mécanismes légitimes du processus politique au dessus de votre parti. »

Parmi les nombreuses choses que nous partageons, les Êtats-Unis et le Burundi sont des pays qui englobent une diversité de cultures, de groupes ethniques et de religions. La diversité enrichit et rend nos nations plus fortes. Bien que nous, Américains, ayons mis beaucoup plus de temps que les Burundais à construire la démocratie, nous continuons à la parfaire, à lutter contre la corruption, à promouvoir l'harmonie communautaire, à renforcer la sécurité et œuvrer pour l'égalité des genres.

Profondément conscients de nos propres imperfections et de nos limites, le peuple américain soutien les efforts du peuple Burundais pour faire face à ses défis. C'est la responsabilité des Burundais de trouver des solutions à leurs problèmes à leur manière, mais ils méritent et ont besoin du soutien de leurs amis. Nous nous intéressons profondément à l'avenir de ce beau pays, et le futur de nos relations bilatérales est inextricablement lié au progrès des réformes et de la démocratie au Burundi.

Je vous prie de vous joindre à moi en levant nos verres pour commémorer le 234ème anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le progrès démocratique du Burundi, et le partenariat entre les peuples des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Burundi.